

VILLE DE HOUILLES

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Portant sur le projet de la société VILOGIA PREMIUM, de construction d'un immeuble d'habitation collectif de 23 logements en Bail Réel Solidaire sur un niveau de sous-sol dédié au stationnement (23 places), au 61-65 rue Baudin à HOUILLES. Le projet comporte 23 logements sociaux en accession.

La concertation est organisée à la demande de la société VILOGIA PREMIUM, maître d'ouvrage, en application de la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021 décidant de soumettre à la procédure de concertation préalable les projets de travaux soumis à permis de construire conduisant à la création de plus de 20 logements ou plus de 2 000 m² de surface de plancher en zone UBb du plan local d'urbanisme.

Cette concertation préalable se déroulera du **mardi 13 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023.**

Le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre de concertation seront tenus à la disposition du public en mairie de HOUILLES, Mairie annexe 18, rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi jusqu'à 17 h 00), du mardi 13 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023 inclus.

Le dossier de présentation du projet sera également disponible sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante www.ville-houilles.fr (rubrique mon quotidien / urbanisme).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre de concertation ou les adresser par correspondance au Maire, à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE
Direction du Développement Urbain
16, rue Gambetta
CS 80300
78 800 Houilles Cedex

Les observations pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à registre.pcvilogia@ville-houilles.fr.

Les observations du public feront l'objet d'un bilan tiré par Monsieur le Maire sous forme d'un arrêté publié dans le délai maximum de 21 jours après la clôture de la concertation. Celui-ci sera transmis à la société VILOGIA PREMIUM qui expliquera en réponse comment elle a pris en compte les observations et propositions ressortant du bilan. Le bilan ainsi complété sera intégré au dossier de demande de permis de construire.

**L'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et à l'habitat
Pierre MIQUEL**